



COMMUNE
DE
SAINTE ANASTASIE

Procès-verbal
DUCONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 04 décembre 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes POULLET - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille - SCHMITT Marie-Gil – MM AUBIN Dimitri - COULON Daniel – M. REBUFFAT Jacky -

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES Josiane - DE CORO Jessica – MM BECHARD Alain NEVEU James - ALTIER Jonathan - Mmes PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

PROCURATIONS :
Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme DE CORO à Mme ARNAUD GIBOULET
M. BECHARD à Monsieur AUBIN
M. NEVEU à Mme POULLET (reçu à partir du point n° 2)
Mme PANAFIEU à M. CHABAUD
Mme MENALDO KEBDANI à M. REBUFFAT J.

Soit 17 votants (point 1) puis 18 votants (point 2)

1. Désignation du secrétaire : Madame Sophie ARNAUD-GIBOULET est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 05 novembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. Attribution du marché de travaux pour la tranche 3 des travaux de voirie de la traversée des villages

Monsieur HIBSCHELE rappelle que la commune a lancé une consultation pour la tranche 3 des travaux de voirie de la traversée des villages. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 10 octobre 2025 sur le journal LE REVEIL DU MIDI,

A l'issue de la période de négociation, le maître d'œuvre a présenté son rapport d'analyses des offres aux membres de la commission TRAVAUX BATIMENTS VOIRIE, qui s'est réunie le 26 novembre 2025 afin d'examiner les quatre offres reçues :

COLAS	625 108.00 € HT
EIFFAGE	639 729.09 € HT
GIRAUD	638 750.44 € HT
ROBERT	608 219.30 € HT

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Monsieur TIXADOR ajoute que l'entreprise ROBERT a déjà travaillé sur la tranche 2, ce qui lui a apporté l'avantage de bien connaître le site, les problématiques de réseaux, et l'organisation de travail à prévoir sur le secteur.

L'entreprise GIRAUD n'a pas modifié son offre durant la phase de négociation.

Sur le terrain, les réseaux humides sont achevés jusqu'à la rue du Castellat. L'entreprise EIFFAGE va reprendre en début d'année pour la suite des réseaux secs, soit sur le reste de l'emprise des travaux.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux de voirie – tranche 3 de la traversée d'agglomération, à l'entreprise ROBERT TP pour un montant total hors taxes de six cent-huit mille deux cent-dix-neuf euros et trente centimes (608 219.30 €).

4. Avenant à la convention territoriale globale (CTG)

Monsieur le maire rappelle que la Convention Territoriale Globale (CTG) aurait dû être renouvelée au 31 décembre 2025. Toutefois, la CAF du Gard a souhaité signer un avenant prolongeant le délai d'un an, afin d'une part de permettre aux élus d'être plus efficaces dans l'appropriation de cette CTG et d'autre part, de permettre l'intégration des nouveaux élus des communes qui vont changer d'équipe municipale.

Trois nouvelles réunions sont prévues avec les intervenants sur la petite enfance, le logement, les transports sur le territoire qui est très compliqué. L'élaboration de cette CTG est très importante pour les communes car les montants des subventions versées par la CAF en dépendent.

Pour la commune, la situation est encore plus complexe car elle est concernée par la CTG du syndicat Mixte de Leins Gardonnenque au titre du pôle PETITE ENFANCE (crèche) mais aussi au titre de la CTG indépendante avec les communes qui ont leur propre centre de loisirs et n'adhèrent pas au pôle ENFANCE JEUNESSE du syndicat.

Madame HURLIN ajoute que la dernière réunion qui s'est tenue à Vauvert a montré des problématiques très différentes selon les territoires, et que la commune de SAINTE-ANASTASIE est bien soutenue par la CAF.

A l'issue de cette présentation, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant qui prolonge d'un (1) an la durée de la convention signée avec la CAF, permettant de préciser les conditions de mise en place de la CTG.

5. Questions diverses :

5.1 Monsieur le maire fait un point sur la gestion des 3 crèches par le syndicat mixte Leins Gardonnenque : suite au lancement de la consultation pour le renouvellement des DSP (délégations de service public) une seule réponse a été reçue pour les crèches. Concernant la crèche de SAINTE-ANASTASIE, cette réponse répondait aux 2 options demandées par le syndicat dans le dossier de consultation des entreprises (DCE) : soit maintenir 25 berceaux, soit baisser le nombre de berceaux à 17, sachant que la 2^{ème} proposition coûtait beaucoup plus cher au syndicat Leins Gardonnenque (en raison notamment de la baisse des participations des familles et des dotations de la CAF).

Au cours du conseil syndical qui s'est tenu en septembre, la présentation très ambiguë des 2 propositions a conduit à un vote tout aussi ambigu de la proposition à 17 berceaux. Ce que le groupe BONJOUR a finalement refusé en raison d'une trop grosse baisse des recettes et du maintien des frais fixes.

Dès lors, les élus ont demandé un nouveau conseil syndical afin de procéder à un nouveau vote pour pouvoir attribuer de manière claire, la proposition de DSP avec maintien à 25 berceaux, au groupe BONJOUR.

Malheureusement l'arrêt de travail du service administratif a conduit à fermer le syndicat durant 4 semaines, ce qui n'a pas permis aux communes de voir leur vote mis en œuvre durant cette même période.

- 5.2 Monsieur le maire indique que le hameau de Vic va enfin bénéficier de l'extension de la ligne de transports. Pour l'instant, même si l'offre semble encore insuffisante, il était préférable d'accepter cette première proposition de la CA Nîmes Métropole.
- 5.3 Monsieur le maire indique qu'il a sollicité la CA Nîmes Métropole afin de connaître les raisons pour lesquelles les aménagements du parking jouxtant la mairie n'ont pas été réalisés durant le dernier trimestre comme promis à la commune. Il lui a été répondu que la CA Nîmes métropole a suspendu les travaux afin de réaliser des économies lui permettant de respecter ses prévisions budgétaires.
- 5.4 Madame HURLIN indique qu'elle a assisté à une réunion avec le SMGG qui propose l'aménagement d'une lavagne sur le Castellans. L'implantation a été réalisée dans le courant de la semaine précédente. C'est l'entreprise CELLET qui a obtenu le marché suite à la consultation lancée par le SMGG.
- 5.5 Monsieur le maire rappelle les derniers aménagements réalisés grâce à l'encaissement de la taxe de séjour, dossier suivi par Madame BAECKER : aménagement des jeux d'enfants au foyer et table d'orientation.
- 5.6 Rénovation des murs des cimetières : concernant le grand mur du cimetière de Vic, il a été envisagé de faire réaliser une fresque, qui devrait être plus respectée par d'éventuels taggeurs. Monsieur COULON a rencontré un élu de la mairie de Poulx qui lui a donné les coordonnées de graffeurs. Trois devis ont été reçus, qui ont été comparés en commission.
- 5.7 Villages d'avenir : le maire rappelle que fin 2023, la commune avait été retenue pour bénéficier de ce dispositif. La DDTM qui est chargée de suivre ces dossiers, a sollicité la commune afin d'obtenir une liste de personnes du village, disponibles, et représentant diverses structures, commerces ou associations de la commune. Ces personnes ont participé à des ateliers durant 3 jours ; ateliers auxquels étaient invitées toutes les instances intéressées à l'aménagement du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

S. ARNAUD-GIBOULET

Le Maire,

Gilles TIXADOR

